

passage de l'article 33, et cela m'apparaît très clair, c'est que si la résolution . . .

. . . est résolue affirmativement, aucun député ne peut, par la suite . . .

Les trois mots «par la suite» sont dans le texte

. . . avoir la parole plus d'une fois ni au-delà de vingt minutes dans ce débat ajourné . . .

Alors il n'y a rien qui dit que celui qui avait la parole au moment de donner l'avis n'a plus le droit de parler s'il n'avait pas épuisé son temps de parole. Le ministre n'a jamais dit qu'il avait terminé son discours hier soir. Il le commençait et je vous fais remarquer respectueusement qu'aujourd'hui il a encore le droit de parole, que si l'article 33 ne s'appliquait pas il aurait encore droit à environ une demi-heure, parce qu'il n'a parlé qu'à peine dix minutes. Mais, en vertu du Règlement il est limité à 20 minutes et il va se limiter à 20 minutes.

[Traduction]

M. Baker (Nepean-Carleton): Madame le Président, j'essayais d'épargner à la Chambre la corvée de devoir écouter le ministre des Postes.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

[Français]

Mme le Président: L'honorable président du Conseil privé (M. Pinard) a tout à fait raison. L'honorable ministre de la Consommation et des Corporations et ministre des Postes (M. Ouellet) est autorisé en vertu du Règlement qui est très clair à poursuivre son discours, et je lui donne maintenant la parole.

L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations et ministre des Postes): Madame le président, il me fait plaisir de participer à ce débat d'ajournement et de constater jusqu'à quel point, encore une fois, certains députés de l'opposition se font un malin plaisir à abuser de notre Règlement et de la procédure parlementaire.

Hier, le député de Nepean-Carleton (M. Baker) s'indignait du fait que son collègue d'Edmonton-Strathcona (M. Kilgour) pouvait être privé de son droit de parole. Aujourd'hui, invoquant les mêmes règlements, il a tenté de m'empêcher de prendre la parole en cette Chambre. Cela démontre à quel point il peut y avoir double interprétation du Règlement dans cette Chambre, savoir une interprétation très cavalière et très généreuse de la part de l'opposition, et une interprétation que l'opposition se veut absolument stricte lorsqu'il s'agit du gouvernement.

Monsieur le président, je pense qu'il est important d'ajourner le Parlement à ce moment-ci. Nous sommes rendus au 17 juillet. Nous sommes rendus à une période de l'année où les députés ont l'habitude d'aller dans leurs circonscriptions rencontrer leurs électeurs. Cette prise de contact avec les circonscriptions du pays est une tâche inhérente à celle d'un parlementaire. Il est évident que le Parlement canadien, plus que tous les parlements provinciaux, siège durant de longues semaines, et de longs mois au cours de l'année. Trop souvent, nos électeurs nous adressent le reproche d'être constamment à Ottawa. Ils ne comprennent pas jusqu'à quel point les travaux parlementaires sont astreignants. Et je dois dire que s'ils

Congé d'été

passaient quelques jours, quelques heures seulement ici, ils constateraient jusqu'à quel point nous sommes prisonniers d'une procédure parlementaire absolument archaïque. Comment peut-on concevoir qu'en 1981, on perde des heures de temps, parce que le whip de l'opposition laisse sonner les cloches indûment et ne revient pas en Chambre pour recueillir les votes en cette Chambre?

Comment peut-on concevoir qu'en 1981, le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), qui se targue d'être un spécialiste parlementaire, un fervent défenseur de la procédure parlementaire, un amoureux des règles parlementaires du Parlement mère de Londres, comment peut-on concevoir qu'il se permette de faire perdre le temps de cette Chambre, comme il l'a fait ce matin à la suite de la période des questions orales, en proposant d'une façon inutile l'ajournement des travaux pour la journée? Qu'on fasse la comparaison, monsieur le président, entre la proposition que j'ai moi-même formulée à l'effet d'ajourner le Parlement, et le député de Winnipeg-Nord-Centre qui lui propose l'ajournement pour la journée parce que, dit-il, il est indigné que j'aie pu proposer l'ajournement des travaux parlementaires, tel que nous le souhaitions après une semaine de travail inutile à la Chambre, où il ne s'est absolument rien fait, grâce à l'obstruction systématique du parti progressiste conservateur qui nous a retenus ici une semaine de trop à mon avis. Monsieur le président, je disais qu'il est important que ce Parlement ajourne à ce moment-ci pour permettre aux députés fédéraux de se retrouver dans leurs circonscriptions respectives auprès de leurs électeurs, auprès de ceux qui les élisent au Parlement canadien. Nous traversons au Canada une période difficile dans les relations entre les gouvernements provinciaux et le gouvernement canadien.

Le point de vue provincial est constamment expliqué et véhiculé par les députés provinciaux qui eux sont dans leurs circonscriptions, siègent beaucoup moins longtemps que nous et ont l'occasion non seulement de siéger seulement trois ou quatre jours par semaine alors que nous, nous sommes pris ici du lundi au vendredi soir et que pour beaucoup d'entre nous, nous avons à prendre des avions qui nous ramènent sur la côte du Pacifique ou sur la côte de l'Atlantique, ce qui fait que l'on passe à peine quelques heures par semaine dans nos circonscriptions, mais ces députés provinciaux peuvent passer au minimum deux ou trois jours dans leurs circonscriptions.

Alors que toutes les Législatures provinciales ont déjà ajourné leurs travaux et que les parlementaires sont sinon en vacances du moins au travail dans leurs circonscriptions, nous les parlementaires canadiens nous nous devons de rentrer chez nous pour expliquer à nos électeurs les programmes et les politiques du gouvernement canadien. Le rôle du gouvernement du Canada dans notre pays se doit d'être expliqué davantage par les parlementaires. Il n'y a rien de mieux que des contacts personnels et directs pour expliquer les objectifs, le rôle du gouvernement canadien face à l'empiètement systématique des pouvoirs provinciaux. Et c'est le temps d'ajourner, monsieur le président, pour aller faire ce travail dans nos circonscriptions.